

Association Française du Droit Maritime



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUIN 2025

L'Association Française du Droit Maritime s'est réunie en Assemblée Générale le 2 juin 2025 au Cluster Maritime Français, 47, rue Monceau - 75008 Paris, sous la présidence de Monsieur Julien RAYNAUT qui a ouvert la séance à 17H00.

Présentiel : MM. CACHARD, CLEMENT, CORDIER, DENEFLÉ, GRAFFIN, GRELLET, HOUEJISSIN, LAROQUE, LE PRADO, MME LE PRADO, MM. LEVY, LOOTGIETER, MME MESNIL, MM. MOUTON, NARDIN, MME PEIGNON, MM. PIETTE, REMBAUVILLE-NICOLLE, MM. SCHWEITZER, M. THOMAS, MME WITVOET.

Distantiel : M. ADRAGNA, MMES BALK-BAZOT, BON-GARCIN, M. BRIANT, MMES CAI, DE FERRIERES, FLEURIS, MM. GIBON, KENDE, LOONIS-QUELEN, LUQUIAU, MCDONALD, MIRIBEL, MME ROQUER, M. SIGUOIRT, MMES SOISSON, TOURNAYE, TUSSEAU.

Excusés : MM. BRAJEUX, DE CORBIERE, DUCHESNE, MMES ESNARD, FOUCHIER-MATTE, MM. GARCIA, GODIN, MMES JAMSHIDI, LAWSON, MM. NICOLAS, SIMON.

1) Approbation du PV du 27 mars 2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Candidature

La candidature de M. Mostefa Maouene, Professeur à l'UDL (Algérie), parrainé par M. Julien Raynaut et le Pr Philippe Delebecque, est approuvée par l'Assemblée Générale.

Association Française du Droit Maritime / French Maritime Law Association

Siège social : 43/45, rue de Naples - 75008 PARIS

contact@afdm.asso.fr

www.afdm.asso.fr/

Association Française du Droit Maritime



3) Point budgétaire

Le professeur Gaël Piette, en sa qualité de trésorier, attire l'attention des membres sur le paiement des cotisations qui constituent la ressource principale de l'association. Cette prépondérance, pour ne pas dire le caractère exclusif, des cotisations soulève l'importance de disposer d'autres sources de revenus notamment celles qui pourraient être issues de subventions et de partenariats.

4) Commissions Permanentes et Groupes de Travail

En guise d'introduction, M. Julien Raynaut :

- rappel la liste des Commissions Permanentes¹ qui a fait l'objet de regroupement de certaines thématiques et qui a été réduite dans un souci d'efficacité ;
- souligne que les présidences de ces Commissions ont été renouvelées lorsque leurs titulaires en ont exprimé le souhait ;
- indique qu'un règlement intérieur commun à chaque Commission sera proposé (à l'instar de celui existant déjà au sein de la commission énergie) pour une meilleure transparence ;
- annonce la création de Groupes de Travail sous-jacents en tant que de besoin, un GT plaisance apparaissant déjà comme utile ainsi qu'un GT arbitrage dont le Professeur Olivier Cachard dira quelques mots dans la suite de la séance ; le GT Transport d'Animaux Vivants continuant sous la direction de Nathalie Soisson son activité riche et dynamique avec la préparation d'une conférence au Sénat en janvier 2026.
- incite les Commissions à privilégier des sujets en lien avec les thématiques du CMI (tout en gardant évidemment la possibilité de travailler sur des thèmes nationaux) et les invite à éviter de travailler « en silo » d'où l'intérêt de créer des passerelles entre elles.

Pour la Commission Permanente Droit Public maritime, le professeur Stéphane Mouton souligne l'intérêt pour cette commission de travailler autour de trois axes : le droit des contrats autour d'une double dynamique de "privatisation" des contrats publics et de "publicisation" des contrats privés,

¹ Navire et Navigation - Transport Maritime - Assurance Maritime - Energie - Droit Public Maritime

Association Française du Droit Maritime



la question d'un ordre public environnemental maritime ainsi que celui de la navigation de surface des navires autonomes.

Pour la Commission Permanente Assurance Maritime, Jean-Paul Thomas livre quelques réflexions préliminaires qui seront soumises aux membres de cette commission à la rentrée de septembre : intérêt de privilégier une approche pragmatique en dégagant des sujets qui pourraient ensuite être confiés à quelques volontaires avec pour objectif un livrable (en se posant préalablement la question de savoir : à qui nous nous adressons et qui voulons-nous servir ?), mise en ligne les travaux antérieurs, suivi plus régulier de l'actualité jurisprudentielle, etc.

A la suite de ces deux interventions, M. Julien Raynaut passe la parole au Professeur Olivier Cachard qui propose de constituer au sein de l'AFDM un groupe de travail sur l'Arbitrage Maritime et ce au regard notamment d'un projet de la Chancellerie de création d'un code de l'arbitrage. Ce groupe de travail permettrait de dégager les spécificités de l'arbitrage maritime et d'en faire part au ministère de la Justice.

M. Julien Raynaut insiste sur le fait que cette proposition s'inscrit pleinement dans les nouveaux objectifs de l'Association visant à concentrer nos actions sur des réalisations concrètes et coordonnées (en faisant appel aux spécialités de différentes Commissions Permanentes et Groupes de Travail).

5) Comité Maritime International : retour sur la Conférence de Tokyo

M. Julien Raynaut rappelle la présence d'une délégation de l'AFDM à Tokyo et informe l'Assemblée Générale des actions de communication menées afin de mettre en valeur l'association à travers notamment le cocktail organisé en marge de la conférence et qui a réuni plus d'une soixantaine de personnes.

Association Française du Droit Maritime / French Maritime Law Association

Siège social : 43/45, rue de Naples - 75008 PARIS

contact@afdm.asso.fr

www.afdm.asso.fr/

Association Française du Droit Maritime



A l'occasion de la conférence, un contact a été pris avec la Présidente du CMI, mais également avec d'autres associations nationales (comme les associations Allemande et Italienne pour constituer une task force), afin d'évoquer le sujet de la cotisation au CMI.

S'agissant des travaux, Me Sébastien Lootgieter évoque quelques-unes des thématiques : navires autonomes (MASS), décarbonation, cyber (un questionnaire du CMI est prévu sur ce sujet), lex maritima. Me Béatrice Witvoet indique que la commission assurance du CMI s'est penchée également sur le sujet des navires autonomes et sur d'autres thèmes : l'action directe, les lettres de garantie délivrées par le P&I Clubs, les "MORU" (Mobile Offshore Renewable Units) et la navigation polaire.

Avant de clore ce point consacré aux sujets internationaux, le Professeur Olivier Cachard informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la CNUDCI sur le document de cargaison négociable.

6) Journée Ripert : thématique « décarbonation »

Il est rappelé que la Journée Ripert se tiendra le vendredi 4 juillet 2025 à l'Institut de droit comparé (28 rue Saint Guillaume 75007 Paris). Les interventions seront consacrées à la décarbonation : revue de la réglementation internationale de décarbonation, mise en œuvre pratique de la décarbonation, le transport maritime par propulsion nucléaire, stratégie et mesures de décarbonation à l'OMI, contrats maritimes et décarbonation, etc. Ces interventions seront suivies par une présentation de l'actualité de la Cour de Cassation par la traditionnelle revue de jurisprudence.

7) Autres manifestations 2025 et sujets divers

Après avoir rappelé la tenue du 2^e Congrès Franco Brésilien sur le Droit Maritime le 1^{er} et le 2 avril 2025 à Paris (manifestation soutenue par l'AFDM) et le cinquantenaire du CDMT le 28 mai

Association Française du Droit Maritime / French Maritime Law Association

Siège social : 43/45, rue de Naples - 75008 PARIS

contact@afdm.asso.fr

www.afdm.asso.fr/

Association Française du Droit Maritime



(également soutenu par l'AFDM) qui a été l'occasion d'un hommage solennel au Professeur Pierre Bonassies, M. Julien Raynaut annonce le projet d'une rencontre en novembre prochain entre l'AFDM et l'AIDIM (association italienne de droit maritime).

Après quelques échanges, l'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 19h00.

Le Président

Julien Raynaut

Association Française du Droit Maritime / French Maritime Law Association

Siège social : 43/45, rue de Naples - 75008 PARIS

contact@afdm.asso.fr

www.afdm.asso.fr/